



MAIRIE DE BOURS

NOTE DE PRÉSENTATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être annexé au budget primitif et au compte administratif, afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Jusqu'en 2023, en clôture d'exercice comptable, un compte de gestion et un compte administratif ont été réalisés respectivement par le comptable public et l'ordonnateur, puis approuvés successivement par l'assemblée délibérante.

A compter de 2024, la présentation se fait désormais au travers d'un Compte Financier Unique (C.F.U.) qui présente la spécificité d'être un document conjoint au maire et au comptable public. Il vise à favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière, à améliorer la qualité des comptes, à simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives.

Ce nouveau document se substitue au compte de gestion et au compte administratif dans toutes les collectivités locales françaises.

Le CFU retrace l'ensemble des opérations (mandats et titres de recettes), quel que soit leur nature, réalisées au cours de l'exercice comptable écoulé et précise la présentation des résultats 2025 qui a été présentée au conseil municipal au cours de sa séance du 28 avril 2026.

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Pour notre commune, les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (services périscolaires, locations des terrains et bâtiments communaux, redevance d'occupation du domaine public, etc...), aux impôts locaux et aux dotations versées par l'état.

Les recettes de fonctionnement

	Réalisé 2024	Budget primitif 2025	Réalisé 2025
013 – Atténuations de charges	30 599.10	10 000.00	12 958.20
70 – Produits des services	121 783.14	87 000.00	97 285.42
73 – Impôts et taxes	69 342.76	63 543.00	57 586.68
731 – Fiscalité locale	301 334.00	311 700.00	313 401.02
74 – Dotations et participations	122 125.19	117 141.00	175 492.73
75 – Autres produits de gestion courante	25 972.44	23 000.00	30 447.41
77 – Produits exceptionnels	0.00	0.00	6.76
Total recettes réelles de fonctionnement	671 338.62	612 384.00	687 240.22
042 – Opérations d'ordre	11 286.01	10 400.00	10 397.54
Total recettes de fonctionnement	682 624.63	622 784.00	697 637.76
002 – Résultat reporté N-1		354 064.67	

Il est constaté entre les exercices budgétaires 2024 et 2025 une baisse « atténuation de charges » moins d'agents en arrêt maladie, compensée par une augmentation des dotations ainsi que les produits des services (redevance d'occupation du domaine public par les commerçants ambulants, et redevance de l'aire Camping-car Park).

Concernant la fiscalité, les taux communaux n'augmentent pas :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 41.63%
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 50.70%
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 11.63 %

Les dépenses de fonctionnement

	Réalisé 2024	Budget primitif 2025	Réalisé 2025
011 - Charges à caractère général	223 492.77	338 250.00	237 923.18
012 - Charges de personnel	231 373.97	293 000.00	262 470.30
014 - Atténuations de produits	0.00	200.00	10.15
65 - Autres charges de gestion courante	85 056.25	101 742.00	95 516.29
66 – Charges financières – Remb. Intérêts	6 644.32	5 550.00	5 404.00
67 – Charges exceptionnelles	0.00	0.00	0.00
68 – Dotations aux provisions	0.00	141.00	0.00
Total dépenses réelles de fonctionnement	546 567.31	738 883.00	601 324.30
042 - Opérations d'ordre	11 286.01	10 400.00	10 397.54
023 – Virement à la section d'investissement	0.00	227 565.67	
TOTAL	557 853.32	976 848.67	611 721.84

Les dépenses de fonctionnement comprennent notamment la gestion des bâtiments communaux (électricité, gaz, ...), les achats de matières et fournitures diverses, les charges de personnel, les prestations de services effectuées (remplacement des agents en congés maladie, service de garderie périscolaire, etc...), les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts.

L'ensemble des dépenses ont augmentées de 10% correspondant à l'augmentation de l'électricité, du gaz, du carburant, etc.... Les charges de personnel ont également augmenté dues à la nécessité d'embaucher du personnel non titulaire en remplacement du personnel en maladie.

L'année 2025 a généré un excédent de fonctionnement de 439 980.59 €.

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen terme et contribue à l'accroissement du patrimoine communal.

Le budget d'investissement regroupe :

- En dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux ainsi que le remboursement des emprunts contractés.
- En recettes : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement), les recettes financières (fonds de compensation de la TVA, fonds propres, produit de cession des biens communaux, etc...) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (subventions relatives à un nouvel équipement, à la réfection du réseau routier, amendes de police, etc...).

Les dépenses d'investissement

	Réalisé 2024	Budget primitif 2025	Réalisé 2025
10 – Dotations, fonds divers	2 449.25	0.00	0.00
16 – Emprunts et dettes assimilées	39 778.66	42 677.00	40 903.60
20 – Immobilisations incorporelles	7 021.96	15 000.00	2 802.60
204 – Subventions d'équipement versées		8 778.00	8 598.23
21 – Immobilisations corporelles	175 706.22	309 503.67	160 176.44
23 – Immobilisations en cours	0.00	0.00	0.00
Total dépenses réelles d'investissement	182 728.18	375 958.67	212 480.87
040 – Opérations d'ordre	11 286.01	10 400.00	10 397.54
041 – Opérations patrimoniales	5 546.70	0.00	0.00
Restes à réaliser	109 693.00	0.00	0.00
TOTAL	241 788.80	386 358.67	222 878.41

Outre le remboursement des emprunts, les principales dépenses d'investissement réalisés en 2025 concernent :

- La réfection des trottoirs du quartier « Lahitte » : 27 091 €
- La réfection de la voirie du quartier « Loubéry » : 63 372 €
- La réfection d'une partie de la toiture de la mairie : 55 128 €
- La réfection de la toiture de la chapelle de l'église : 6 139 €
- L'acquisition d'un radar pédagogique : 2 159 €
- Le changement de nombreux panneaux de signalisation : 2 826 €
- L'acquisition d'une tondeuse : 1 644 €
- Le remplacement des lampes de l'éclairage public en LED : 6 513€

Les recettes d'investissement

	Réalisé 2024	Budget primitif 2025	Réalisé 2025
10 – Fond divers, réserves	11 220.97	76 135.57	79 515.54
13 – Subventions d'investissement	87 883.20	54 674.00	58 925.22
16- Dépôt et cautionnement reçus		0.00	660.00
Total recettes réelles d'investissement	99 104.17	130 809.57	139 100.76
021 – Virement section de fonctionnement		227 565.67	
040 – Opération d'ordre entre sections	11 286.01	10 400.00	10 397.54
041 – Opération patrimoniales	5 546.70	0.00	0.00
Restes à réaliser	42 674.00	0.00	0.00
R 001 – Solde d'exécution		17 583.43	
TOTAL	115 936.88	386 358.67	149 498.30

Les subventions d'investissement perçues en 2025 correspondent aux subventions obtenues :

- du département pour la réfection des voiries et trottoirs,
- des amendes de police pour l'acquisition du radar pédagogique et des panneaux et de la réalisation des marquages horizontaux,
- de la communauté d'agglomération pour la réfection de voirie
- de l'état pour la réfection de la toiture de la mairie.

Les fonds divers et réserves correspondent au versement de la taxe d'aménagement et du FCTVA.

L'année 2025 a généré un solde d'exécution d'investissement de -55 796.68 €, ce qui donne un besoin de financement de 55 796.68 € qui seront déduits du résultat de fonctionnement et affecté en réserves en investissement au compte 1068.

Il appartient donc au conseil municipal de reporter au budget les résultats ci-dessus.

ETAT DE LA DETTE AU 31/12/2025

Trois emprunts (contractés en 2012, 2017 et 2019) restent à couvrir pour un montant initial cumulé de 600 000 €. Le capital restant dû au 31/12/2025 s'élève à 220 150.74 €

Pour les collectivités locales et leurs établissements, les articles L.2121-26, L3121-17, L4132-15, L5211-46, L5421-5, L5621-9 et L5721-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.

Fait à BOURS, le 29/04/2026

Le maire,
Julien NIGON

